

# *Les aspects des activités des légats pontificaux en Hongrie aux XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles\**

GERGELY KISS



Les activités des représentants pontificaux en Hongrie aux XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles étaient très complexes. Une telle proposition semble être banale ; pourtant, celui, ou celle qui entreprend de résumer brièvement les activités des « légats » pontificaux dans le créneau ainsi décrit tombe aussitôt dans un piège tendu. Pourquoi ? La réponse consiste en deux éléments, qui sont le défaut d'une part des études systématiques portant sur les représentants eux-mêmes pour en constituer des bases de données prosopographiques, d'autre part celui de la distinction rigoureuse des formes de représentations. Malgré quelques tentatives, par exemple le manuel de Vilmos Fraknói prenant en considération les relations du Saint-Siège avec la Hongrie<sup>1</sup> ou son étude de cas sur Juan de Carvajal,<sup>2</sup> ainsi que celle de Tibor Almási sur Jacques de Pecorari<sup>3</sup> ou encore de József Gerics, Erzsébet Ladányi,<sup>4</sup>

---

\* This paper was supported by the János Bolyai Research Scholarship of the Hungarian Academy of Sciences (BO/00530/08/2). Le texte est la version notée de la présentation scientifique de mon habilitation.

<sup>1</sup> V. Fraknói, *Magyarország egyházi és politikai összeköttetései a római Szent-székkal* [Les relations ecclésiastiques et politiques de la Hongrie et du Saint Siège de Rome], t. I. (1000–1417) Budapest 1901. (dans ce qui suit : Fraknói 1901)

<sup>2</sup> W. Fraknói, « Cardinal Johannes Carvajal's Legationen in Ungarn, 1448–1461 » *Ungarische Revue* 10 (1890), 1–18, 124–143, 399–425.

<sup>3</sup> T. Almási, « Pecorari Jakab diplomáciai pályája, » [Carrière diplomatique de Jacques de Pecoraria], dans *Tanulmányok Karácsonyi Béla hetvenedik születésnapjára*, Szeged 1989, 59–69. (dans ce qui suit : Almási 1989); *idem*, « Egy ciszterci bíboros a pápai világhatalom szolgálatában. Pecorari Jakab bíboros magyarországi legációja, » [Un cardinal cistercien au service du pouvoir mondial des papes. La légation de Jacques de Pecoraria en Hongrie], dans : *Magyar Egyháztörténeti Vázlatok* 5 :1–2 (1993), 129–141.

<sup>4</sup> J. Gerics, « Politikai gondolkodás Magyarországon VII. Gergely korában » [Idéologie politique en Hongrie au temps de Grégoire VII], dans : *Idem* : *Egyház, állam és gondolkodás Magyarországon a középkorban*, [Église, état et idéologie politique en Hongrie au Moyen Age] Budapest 1995, 144–164. (dans ce qui suit : Gerics 1995); J. Gerics–E. Ladányi, « A Szentszék és a magyar állam a 11. században » [Le Saint Siège et la Hongrie

Kornél Szovák<sup>5</sup> et László Solymosi<sup>6</sup> sur les relations hungaro-pontificales aux XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, il reste beaucoup à faire.

Il est nécessaire, avant tout, de définir la notion de légat - terme généralisé pour décrire le représentant des papes. Dans cette perspective, je passe brièvement en revue les formes de représentations des premiers siècles jusqu'à la fin de l'époque indiquée dans le titre.

Il existait - en deux mots - une large variété de représentants de l'évêque de Rome dès les premiers siècles. A côté des envoyés occasionnels (*ad hoc*), qui pouvaient être de simples messagers (*missi, oratores*) ou des représentants autorisés à exercer une juridiction plus ou moins limitée (les légats), il existait aussi des représentants permanents sur certains territoires (le Patrimoine de saint Pierre, par exemple). Ces derniers se désignaient par différents noms : *apocrisiarius, rector, defensor, vicarius*. Ce régime changea radicalement dans la deuxième partie du XI<sup>e</sup> siècle. La réforme de l'Église a redéfini l'institution de la représentation pontificale, ce qui aboutit à l'imposition des légats. Terme quasi « universel », il fut employé presque exclusivement désormais pour désigner les représentants des papes, qu'il s'agisse de simples messagers ou d'un représentant habilité à exercer les pleins pouvoirs. C'est ici que l'on touche le fond du problème : le plein pouvoir (*plenitudo potestatis*). Il faut attendre la réponse des canonistes du XIII<sup>e</sup> siècle pour avoir une distinction correcte des différentes formes de représentations. Trois types se sont dessinés : 1) *legatus missus* (« messager », recruté dans les niveaux inférieurs de la hiérarchie, sans avoir une autorisation de juridiction) ; 2) *legatus a latere* (« légat envoyé du côté du pape », autorisé avec plein pouvoir, recruté parmi les cardinaux) ; 3) *legatus natus* (légat-né, représentant permanent, plus ou moins représentatif, recruté surtout parmi les archevêques des provinces ecclésiastiques).<sup>7</sup>

---

au XI<sup>e</sup> siècle], dans I. Zombori, éd., *Magyarország és a Szentszék kapcsolatának ezer éve*, [Millénaire des relations du Siège Apostolique et la Hongrie] Budapest 1996, (dans ce qui suit : Zombori 1996) 9-20. (dans ce qui suit : Gerics-Ladányi 1996).

<sup>5</sup> K. Szovák, « Pápai-magyar kapcsolatok a 12. században » [Relations de Rome et de la Hongrie au XII<sup>e</sup> siècle], dans Zombori 1996, 21-46. (dans ce qui suit : Szovák 1996).

<sup>6</sup> L. Solymosi, « Egyházi-politikai viszonyok a pápai hegemonia idején » [Relations ecclésiastiques et politiques à l'époque de l'hégémonie de la Papauté], dans Zombori 1996, 47-56. (dans ce qui suit : Solymosi 1996).

<sup>7</sup> Cf. P. Blet, *Histoire de la Représentation Diplomatique du Saint Siège des origines à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle*, Città del Vaticano 1982 ; R. C. Figueira, « The Classification of medieval papal legates in the Liber Extra », *Archivum historiae pontificae* 21 (1983), pp. 211-228. ; Idem, « *Legatus apostolicae sedis*. The pope's alter ego according to thirteenth century canon law », *Studi medievali* III:27, (1986), pp. 527-574. ; Idem, « Decretalists, medieval papal legation and the Roman law of offices and jurisdiction », *Res publica litterarum. Studies in the classical tradition* 9 (1986), 119-135 ; Idem, « The medieval papal legate and his province. Geographical limitations of jurisdiction », *Apollinaris* 61 (1988), 817-860 ; Idem, « Papal Reserved Powers and the Limitations of Legatine Authority », dans J. R. Sweeney-S. Chodorow, eds., *Popes, Teachers and Canon Law in the Middle Ages*, Ithaca 1989, 191-211 ; Idem, « Subdelegation by Papal Legates in Thirteenth-Century Canon

En traitant les « légations » des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles en Hongrie, l'on se heurte immédiatement à de divers obstacles. D'une part le manque de sources (chartes, sources narratives) rend difficile l'identification des personnes, d'autre part la définition de la matière des légations pose aussi bien des problèmes. Malgré ces problèmes je tente ici d'aborder le sujet, dans ce qui suit, d'une manière thématique, même si les différents types des légations s'entremêlaient régulièrement.

### *Diplomatie : querelles d'investitures – soutien des papes réformateurs*

Les relations de la papauté et de la Hongrie au cours des deux premiers siècles avaient un caractère à la fois juridique et diplomatique. Le premier est issu des querelles d'investiture éclatées à partir du dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle. Le couronnement d'Étienne I<sup>er</sup> (1000-1038) fut le résultat d'un compromis du pape Sylvestre II et de l'empereur Otton III permettant le jeune roi d'exercer une autorité assez large sur les affaires séculières et ecclésiastiques. En revanche, à partir des années 1070 – suivant la redéfinition du pouvoir pontifical (*Libertas Ecclesiae, divina potestas, plenitudo potestatis*) – elle fut largement limitée qui aboutit à un contre-coup idéologique, notamment à la formulation de la conception des « droits apostoliques » et de l'exercice d'une autorité *utroque iure* du roi Étienne I<sup>er</sup>.<sup>8</sup> Le débat surgi autour des droits d'investiture – et, en générale, portant sur l'exercice du pouvoir par le roi dans les affaires ecclésiastiques – thématisaient surtout les relations du Siècle Apostolique et la Hongrie.

En 1091, juste après la campagne militaire du roi Ladislas I<sup>er</sup> (1077-1095), un légat arriva à la fondation de l'abbaye bénédictine de Somogyvár (subordonnée à Saint-Gilles du Gard)<sup>9</sup> pour persuader le roi à se ranger auprès du pape Urbain II contre l'empereur Henri IV, ainsi que pour arranger le statut juridique de la Croatie, envisagée comme *patrimonium Petri* depuis le règne de Grégoire VII. Les

---

Law. Powers and Limitations », dans S. B. Bowman, and B. E. Cody, eds., *In Iure Veritas. Studies in Canon Law in Memory of Schafer Williams*. Cincinnati 1991, 36-79.

<sup>8</sup> *Legenda S. Stephani regis ab Hartuico episcopo conscripta*, cap. 9-10. : « Quibus auditis valde gavisus Romanus pontifex, cuncta, prout fuerant postulata, benigne concessit. Crucem insuper ferendam regi, velut in signum apostolatus misit, « ego » iniquiens « sum apostolicus, ille vero merito Christi apostolus, per quem tantum sibi populum Christus convertit. Quapropter dispositioni eiusdem, prout divina ipsum gratia instruit, ecclesias simul cum populis utroque iure ordinandas reliquimus. » *Inpetratis ergo omnibus, prout petiit, presul Ascribus letus ad propria remeavit, secum ferens, propter que inceptum iter peregerat. Benedictionis ergo apostolice litteris cum corona et cruce simul allatis presulibus cum clero, comitibus cum populo laudes congruas adclamantibus, dilectus deo Stephanus rex unctione crismali perunctus, diademate regalis dignitatis feliciter coronatur. Scriptores rerum hungaricarum tempore ducum regumque stirpis Arpadianae gestarum edendo operi Emericus Szentpéteri, I-II, Budapestini, 1937-1938, t. II. 412-414. Cf. Gerics 1995, Gerics-Ladányi 1996.*

<sup>9</sup> « *Teuzo sancte Romane Ecclesie legatus* », « *Teuzo cardinalis* » *Diplomata Hungariae antiquissima*, edendo operi Georgius Györffy, Budapestini 1992, Vol. 1, 1000-1131. (dans ce qui suit : DHA) nr. 88, 89.

négociations du légat Teuzo restèrent infructueuses, en 1092 le roi Ladislas s'attacha à l'empereur.<sup>10</sup>

Quatre ans plus tard, le pape Urbain II essaya de « regagner » le roi Coloman, en lui adressant une lourde admonestation qui reflétait la politique de son prédécesseur, Ladislas. Le pape fit savoir à Coloman l'envoi d'un *apocrisarius*, *Odilón*, abbé de Saint-Gilles du Gard.<sup>11</sup> Bien que la crédibilité du renoncement au droits d'investiture par le roi Coloman (1095–1116) – lors du synode de Guastalla en 1106 – soit fort contestée,<sup>12</sup> la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle porta des succès au Saint Siècle : les rois Géza II et Étienne III se montrèrent favorables à renoncer au droit d'investiture (nomination et translation des prélats, gestion des biens ecclésiastiques, en 1159 (?), 1161 et 1169).

Les légats des années 1110 et surtout ceux du pape Alexandre III s'inscrivent dans le même contexte. *Cunon*, cardinal-évêque de Praeneste (1107[?]-1122), un des plus actifs diplomate-légats des papes Pascal II et Callixte II avait la tâche de

<sup>10</sup> La qualité du légat Teuzo est bien contestée – qu'il s'agisse de celui d'Urbain II ou bien de l'antipape Clément III. Cf. G. Kiss, « 'Teuzo sancte Romane Ecclesie legatus ... Teuzo cardinalis' Adalékok az I. László-kori pápai-magyar kapcsolatok történetéhez » [„Teuzo sancte Romane Ecclesie legatus ... Teuzo cardinalis”. Contribution à l'histoire de relations diplomatiques de la papauté et de la Hongrie aux temps de Ladislas I<sup>er</sup>] dans F. Piti, éd., „Magyaroknak eleiről” Ünnepi tanulmányok a hatvan esztendő Makk Ferenc tiszteletére, Szeged 2000, 265–276 ; « 'Teuzo sancte Romane Ecclesie legatus ... Teuzo cardinalis' Contribution aux relations de la Papauté et du roi hongrois Ladislas I<sup>er</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle », dans *Specimina Nova Pars Prima Sectio Mediaevalis V*. Redigunt M. Font, G. Kiss, Pécs 2009, 29–39 ; F. Makk, *Magyar külpolitika 896–1196*. [Relations diplomatiques de la Hongrie 896–1196] Thèse de doctorat de l'Académie, dact. 2 vols., Szeged 1990. I, 207, II, 94. note 137 ; P. Kehr, *Zur Geschichte Wiberts von Ravenna (Clemens III.)*, *Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften Sitzung der philosophisch-historischen Klasse vom 7. April, 2 Bde.* Berlin 1921–1922. surtout I, 361. et note 2. ; H-W. Klewitz, « Die Entstehung des Kardinalkollegiums », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung* 25 (1936), 167–168, 172 ; K. Jordan, « Die Stellung Wiberts von Ravenna in der Publizistik des Investiturstreits », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung* 62 (1954), 156 ; A. Becker, *Papst Urban II. (1088–1099). I. Herkunft und kirchliche Laufbahn. Der Papst und die lateinische Christenheit*, Stuttgart 1964, 167 ; G. Kiss, « La fondation d'une abbaye bénédictine de Somogyvár », dans S. Csernus, K. Korompay, éd. *Les Hongrois et l'Europe: conquête et intégration*, Paris-Szeged 1997 [1999], 327–341 ; G. Kiss, « A somogyvári apátság alapítása és francia kapcsolatai » [La fondation de l'abbaye de Somogyvár et ses relations avec la France], *Egyháztörténeti Szemle* 2 : 1 (2000), 43–61 ; E. Magnani, « Réseaux monastiques et réseaux de pouvoir. Saint-Gilles du Gard : du Languedoc à la Hongrie (IX<sup>e</sup>–début XIII<sup>e</sup> siècle), » *Provence Historique* 54 : 215 (2004), 3–26.

<sup>11</sup> Le pape résuma la politique de Ladislas I<sup>er</sup> à un ton très négatif : « *Iam diu enim Ungarorum populi errorum devia secuti sunt, et derelectis sue salutis pastoribus alienorum gregum vestigis adheserunt [...]* utrum ad salutes regni tui et ad populi tui eruditionem Apostolice Sedis apocrisarios destinari consentias. Ad cuius videlicet operis ministerium supradictum beati Aegidii abbatem [sc. Odilonem] coopertorem predestinavimus. » DHA nr. 109.

<sup>12</sup> Szovák 1996, 24–26.

prononcer l'excommunication d'Henri V lors du concile d'Esztergom de 1112.<sup>13</sup> Trois années plus tard un certain *Dietrich* arriva en Hongrie pour le même but.<sup>14</sup>

Le devoir des deux légats d'Alexandre III, Julius et Petrus de Mizo (1159/1160-1161) était principalement l'approbation du pape contre Victor IV.<sup>15</sup> L'historiographie hongroise considère la décennie s'étendant de 1159 à 1169 une « époque des concordats ». <sup>16</sup> La date du compromis de 1159 est fort contestable. Il s'agit ici plutôt d'une acte diplomatique, de l'approbation d'Alexandre III (1159-1181) contre l'antipape Victor IV. Malgré l'élection de Rolandus Bandinelli, faite par la majorité des cardinaux, l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse nomma son propre candidat, Octavianus Monticelli, et convoqua la synode de Pavie au début de 1160 qui condamna et excommunia Alexandre III. Les représentants du roi Géza II et ceux des prélats hongrois manquaient le synode de Pavie,

<sup>13</sup> Fraknói 1901, 31. Portant sur la vie et l'activité de Cunon en tant que légat de Pascal II et Callixte II. Cf. G. Schöne, *Kardinallegat Kuno, Bischof von Praeneste*, Weimar, 1857. ; K. Ruess, *Die rechtliche Stellung der päpstlichen Legaten bis Bonifaz VIII.*, (Görres-Gesellschaft zur Pflege der Wissenschaft im katholischen Deutschland. Sektion für Rechts- und Sozialwissenschaft 13. Heft) Paderborn, 1912. (dans ce qui suit : Ruess 1912) p. 68. ; S. Weiß, *Die Urkunden der päpstlichen Legaten von Leo IX. bis Coelestin III.* 1049-1198, Köln-Wien, 1995. (dans ce qui suit : Weiß 1995), 61-68.

<sup>14</sup> Fraknói 1901, 31. *Annalista Saxo*, a. d. 1115 « [...] *Ad hec quemdam cardinalem Romanum, nomine Dietericum, legatione in Pannonias functum, per nuntios ascissunt, quo etiam prescripti concilii actionem et per ipsam inperatoris [!] excommunicationem predicante, tam Adelgatus Magedaburgensis archiepiscopus, quam ceterarum ec[c]lesiarum presules reconciliationem recipiunt. [...]* » *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores* (dans ce qui suit : MGH SS) VI, 751.

<sup>15</sup> Cf. Fraknói 1901, 32 ; W. Ohnsorge, *Die Legaten Alexanders III im ersten Jahrzehnt seines Pontifikats (1159-1169)*, Berlin 1928. (dans ce qui suit : Ohnsorge 1928) 112-116. Boso, *Liber pontificalis* « *Ad Ungaros vero [Julius] Prenestinus episcopus et [Petrus] sancti Eustachii diaconus cardinalis [missi sunt]* ». Leur lettre de recommandation à Spalato : « *Quod vos fratrem nostrum Julium Praenestinum episcopum et dilectum filium nostrum Petrum, s. Eustachii diaconum cardinalem sicut ipsi nobis insinuerunt, benigne recipere et honeste curastis pertractare* » – cité par Ohnsorge 1928, p. 112. Il est incertain que des légats soient arrivés dans les années suivant, même si le notaire de l'empereur, Burchard les nota dans son oeuvre : « *Inimicis imperii pseudocardinalibus per marchias Ungariae frequenter trans-euntibus insidias et captiones paravi* ». – cité par Ohnsorge 1928. 116. note 44. Ce dernier les identifia avec Jean d'Anagni et Albert de Morra. *Ibid*, pp. 118-119.

<sup>16</sup> Le texte d'une charte de 1179 reflète bien le compromis conclu : « [...] *libertates quoque, seu immunitates, iura et dignitates predictae ecclesie, a sancto Stephano rege, qui ecclesiam ipsam fundavit, concessas, que in vita sua legebantur, et ab aliis regibus indultas, usque ad tempus recolende memorie Geize regis conservatas, ratas habuit atque firmas, easque perpetuis temporibus illibatas manere sancivit; salvis libertatibus et institutionibus, que de auctoritate Romane ecclesie, per bone memorie Petrum quondam tituli sancti Laurencii in Damaso et Manfredum tituli sancte Cecilie presbyteros sancte Romane ecclesie cardinales, olim in partibus illis apostolice sedis legatos, cum assensu et voluntate praedicti regis Geize et filiorum suorum pie recordacionis Emerici [recte: Stephani III] et Bele [III] regum facte fuerant [...]* ». *Monumenta Romana episcopatus Vespreniensis - A veszprémi püspökség római oklevéltára ... Edita Collegio Historicorum Hungarorum Romano*, 2 vols, Budapestini 1896-1898. (dans ce qui suite: MREV).

l'antipape Victor IV envoya donc son légat, l'évêque Prague, Daniel pour recevoir l'approbation du roi hongrois.<sup>17</sup> Alexandre III de sa part envoya aussi des légats, Petrus de Mizo, diacre-cardinal de S. Eustache et Julius, évêque-cardinal de Praeneste pour avoir la bienveillance de Géza II. Ils sont mentionnés en 1160 dans une lettre d'Alexandre III adressée au clergé et aux habitants de Spalato.<sup>18</sup> Il est probable que Petrus de Mizo arrivât en Dalmatie déjà à la fin de 1159, il rencontrât le roi. En 1160 il disposa l'élection de l'archevêque de Spalato (Absalon). Julius de Praeneste le rejoignit là pour recevoir l'approbation d'Alexandre III de la part du roi Géza II. Cette première tentative restée infructueuse, les deux légats quittèrent la Dalmatie au cours de 1160. L'année suivante ils se retournèrent en Hongrie pour recevoir la réponse affirmative du roi. Cette deuxième légation eut pour résultat le premier concordat d'investiture. La date de celui-ci, ainsi que les délais de la présence de Petrus de Mizo et Julius de Praeneste restent pourtant obscures. Au 28 janvier 1161 Julius était encore à Anagni, tandis qu'il manquait des témoins de chartes papales entre 26 février et 24 septembre. Ainsi il devait être en Hongrie entre ces deux dates. Le plus probable est que la signature de ce premier concordat eût lieu en août 1161, car ce fut Julius qui apporta en juillet le *pallium* à l'archevêque d'Esztergom.<sup>19</sup>

Le traité de 1169 est - me semble-t-il - l'oeuvre d'un autre légat d'Alexandre III, Manfredus de Lavagna, cardinal-diacre de S. Georgii ad velum aureum. Le roi, Étienne III (1162-1172) confirma de son côté le renoncement fait par son père, ainsi qu'il accepta de ne pas exercer le *ius spoli* dans le cas des églises épiscopales, et de la déposition des prévôts et des abbés des chapitres et des abbayes royaux. Un autre but des négociations du légat fut de persuader l'archevêque d'Esztergom, Lucques de bien vouloir ordonner archevêque de Kalocsa André, ancien évêque de Győr.<sup>20</sup> Le problème est que le texte de cette « *constitutio ecclesias-*

<sup>17</sup> Fraknói 1901, 32. Cf. *Monachi Szavensis continuatio Cosmae*, « Daniel presul a cesare et apostolico multo sublimatus honore, excellentia quoque functus legationis apostolicae, proficiscitur ad regem Hunorum, et exinde ad propriam Pragensem pontificatus sedem anno dominicae incarnationis 1160, in omnibus auctore Deo prospere agens, regreditur ». MGH SS, IX, 161 ; Vincenti Pragensis Annales anno 1161, « His itaque perfectis, per diversa regna ad diversos reges, qui hoc annuntiant et confirment diversi mittuntur nuntii. [...] Daniel Pragensis episcopus in Ungariam ad regem Uungarie mittitur [...] ». MGH SS, XVII, 679 ; Ohnsorge 1928, 113.

<sup>18</sup> « Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis, universo clero et populo Salonitano salutem et apostolicam benedictionem. Illa devotionis sinceritas et puritatis constantia, quam circa matrem vestram, sacrosanctam Romanam ecclesiam et personam nostram habetis, in hoc evidenter apparet, quod venerabilem fratrem nostrum, Iulium, Praenestinum episcopum, et dilectum filium nostrum, Petrum, S. Eustachii diaconum cardinalem, sicut ipsi idem nobis infirmuarunt, benigne recipere, et honeste curastis pertractare. Pro tanto itaque caritatis fervore, et fidei constantia, gratiarum vobis actiones persoluentes, et sincera in Christi visceribus caritate, vos diligentes. » *Codex diplomaticus Regni Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, t. I-XI, ed. G. Fejér, Budae 1828-1844. (dans ce qui suit : Fejér) II, 160.

<sup>19</sup> Cf. Fraknói 1901, 32 ; Ohnsorge 1928, 114-115.

<sup>20</sup> « Quomodo venerabilem fratrem nostrum A[ndream] nunc Colocensem archiepiscopum tunc in episcopum Geuriensem electum ad mandatum nostrum sepius iteratum vel ad communicatio-

*tica* » fut maintenu dans le *Liber pontificalis* et *Liber censuum* dispersée parmi des textes de divers genres. Le texte est rédigé probablement par la chancellerie pontificale d'après un compromis verbal.<sup>21</sup> En 1172 le roi Béla III (1172–1196) confirma de son côté le compromis de 1161.<sup>22</sup>

Dans le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle les relations diplomatiques de la Hongrie et la Papauté se relâchaient, seulement deux légats-diplomats sont connus de cette période. En 1175 fut envoyé Walter, cardinal-évêque d'Albano pour disposer l'élection de l'archevêque de Salzbourg. Menacé par Frédéric Barberousse, il l'arrangea à Győr (août 1176) en présence de l'évêque de Győr, du prévôt de Székesfehérvár et de l'abbé de Pannonhalma.<sup>23</sup> À la fin du siècle Jean, cardinal-évêque de Praeneste accomplit des missions diplomatiques en (et pour la) Hongrie : il négociait la préparation d'une croisade, ainsi qu'il servait d'intermédiaire entre Venise et la Hongrie lors des pourparlers de paix.<sup>24</sup>

### *Diplomatie : interventions dans les querelles dynastiques*

L'implication de la Papauté dans les affaires dynastiques hongroises est peu représentée dans les activités diplomatiques des légats pontificaux durant la période Árpádienne. Elle avait pour but, avant tout, d'assurer les intérêts et la liberté de l'église hongroise et de son clergé. La querelle acharnée entre les deux fils du roi Béla III (1172–1196), Émeric (1196–1204) et le prince André (le futur roi André II, 1205–1235) était bien inquiétante, car elle divisait les prélats hongrois. Le pape Innocent III envoya en 1200 son légat Gregorius de Crescentio Caballi Marmorei, cardinal-diacre de S. Maria in Aquiro,<sup>25</sup> pour rétablir la paix entre le roi Émeric et le prince André, ainsi que pour le « règlement des affaires du clergé hongrois », c'est-à-dire la reconciliation des prélats prenant position en faveur des

---

*nem bone memorie M[anfredum] quindam episcopi Prenestini, tunc sancti G[eorgii] ad velum aureum diaconi cardinalis, qui in Ungaria fungebatur legationis officio, consecrare aut ordinare minime voluisti.* » – d'après W. Holtzmann, « Papst Alexander III. und Ungarn », *Ungarische Jahrbücher* 6:4 (1927) (dans ce qui suit : Holtzmann 1927), 401.

<sup>21</sup> Cf. Szovák 1996, 36–37 et note 58 ; Ohnsorge 1928, 122–123.

<sup>22</sup> Holtzmann 1927, 401–403.

<sup>23</sup> Le légat rassura les droits de l'archevêque élu, Adalbert contre le candidat de Frédéric I<sup>er</sup> introduit par force. Fraknoi 1901, 34 ; Holtzmann 1927, 423–424. ; Weiß 1995, 267. nr. 1–2.

<sup>24</sup> Szovák 1996, 39. Cf. *Die Register Innocenz' III.* Bearbeitet von O. Hageneder und A. Haidacher, Bd. I. Graz-Köln 1964 (dans ce qui suit : RI III) III, 376–377.

<sup>25</sup> Cf. Fraknoi 1901, 34–35. H. Zimmermann, *Die päpstliche Legation in der erste Hälfte des 13. Jahrhunderts. Vom Regierungsantritt Innozenz' III. bis zum Tode Gregors IX. (1198–1241)*, Padernborn 1913 (dans ce qui suit : Zimmermann 1913) 30 n. 1, 40–41, 297. n. 6, W. Maleczek, *Papst und Kardinalskolleg von 1191 bis 1216. Die Kardinäle unter Coelestin III. und Innozenz III.* Wien 1984 (dans ce qui suit : Maleczek 1984) 90–91, 93–94, 151–153, 183–184. R. Aubert, « Grégoire de Crescentio », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*. Sous la direction de Fr. Baudrillart [et alii], 29 vols, Paris 1912–2007. (dans ce qui suit : DHGE) t. 21, Paris, 1986, col. 1496., R. Aubert, « 17. Grégoire », dans DHGE t. 21, col. 1457–1458. (dans ce qui suit : Aubert, « 17. Grégoire »), Ruess 1912, 78–79.

deux adversaires<sup>26</sup>. Un autre exemple est la confrontation du roi Béla IV (1235-1270) et son fils, le prince héritier<sup>27</sup> Étienne (le futur roi Étienne V, 1270-1272), qui apparaît en rapport étroit avec la concurrence dynastique entre les Árpádiens et les Przemysls (« guerre de succession de l'héritage des Babenbergs »). Les deux légats des papes Innocent IV et Urbain IV, Velasco (1253/1254, 1263) et Bernardus Rubeus Caraccioli (1254) devaient rétablir la paix entre le roi Béla IV et le prince héritier Étienne, ainsi que servir d'intermédiaire entre Béla IV et Ottakar II (1253-1278).<sup>28</sup> L'implication de la papauté dans ces querelles est toujours justifiée par la menace contre la *liberté de l'Église*, enjeu des « parties » politiques adverses.

Durant la période de 1290-1310, les relations diplomatiques du Siège Apostolique et de la Hongrie se focalisèrent sur la question de la succession au trône des Árpádiens. Comme il n'y avait pas d'héritiers masculins directs à partir de 1290, une occasion favorable s'ouvrit pour la Papauté de faire valoir le principe de la *succession légitime* d'un candidat acceptable (les Angevins dans ce cas-là) et de la *suprématie pontificale* dans les affaires séculières. Cependant, l'élite ecclésiastique et séculière hongroise, se basant sur l'idée de la *libre élection du roi*, arriva à contrecarrer les projets des papes après la mort de Ladislas IV « le Couman » (1272-1290) et celle d'André III (1290-1301).

Le cas de la légitimation de Caroberto en Hongrie montre clairement cette « confrontation juridique et idéologique ». Nicolas IV,<sup>29</sup> Boniface VIII<sup>30</sup> et Clément V devaient également faire face aux organisations politiques corporatives (*prelati et barones*) de l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au régime des oligarques, et seul Clément V arriva à faire accepter Caroberto (Charles I<sup>er</sup>, 1301/1308/1310-1342) en Hongrie. Les mots-clés du succès furent l'éparpillement des organisa-

<sup>26</sup> C'est la première mention d'un légat doté des pleins pouvoirs en Hongrie. *Codex diplomaticus Arpadianus continuatus*, éd. G. Wenzel, Pest-Budapest, 1863-1874, (dans ce qui suit : ÁÚO) t. I, p. 88. Cf. : Fraknói 1901, 37-38 ; Zimmermann 1913, 30 ; Maleczek 1984, 91. Une autre tâche du légat fut formulée par Aubert : regagner le roi hongrois au parti des Guelfs contre les Staufens. Aubert, « 17. Grégoire ».

<sup>27</sup> Le terme technique hongrois « ifjabb király » (provenant du latin « *rex iunior* ») n'existe pas en français, le « roi-jeune » semble être inadéquat.

<sup>28</sup> Fraknói 1901, 69-70, 75-76. ; A. Theiner, *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*. 2 vols, Romae 1859-1860. (dans ce qui suit : Theiner) I, 226-228, 242, 244. Cf. Ruess 1912, 97.

<sup>29</sup> Le légat Johannes Uggocione quitta la Hongrie sans aucun résultat après la mort de Nicolas IV (4 avril 1292). Fraknói 1901, 99-101., Theiner I, 371.

<sup>30</sup> Après la mort d'André III (14 janvier 1301) le pape Boniface VIII prit une position modeste : il n'envoya son légat, Niccolao Boccasini qu'en mai 1301. Le projet échoua par l'opposition de l'élite séculière et ecclésiastique hongroise, le légat dut - en 1303 - quitter la Hongrie sans avoir eu des résultats convenables du point de vue de la légitimation de Caroberto. Theiner I, 397-399. Fraknói 1901, 113. et n. 340, 115-116, n. 348, 350., *Anjou-kori oklevéltár. Documenta res Hungaricas tempore regum Andegavensium illustrantia 1301-1387*, éd. J. Kristó, et al. Budapest-Szeged 1990-2007. (dans ce qui suit : AO) I, nr. 351, 417, Fejér VIII/1, 133-135.

tions politiques corporatives, la restructuration de l'élite ecclésiastique – plus favorable à Caroberto – et le manque d'unanimité politique des oligarques.<sup>31</sup>

### *Croisades, missions, hérétiques schismatiques*

La participation de la Hongrie dans les croisades au sens large du terme – qu'il s'agisse des luttes pour la libération de la Terre Sainte ou des missions à faire auprès des peuples païens, hérétiques, ou bien parmi les orthodoxes « schismatiques » est aussi un thème récurrent dans les relations de la Hongrie et du Saint Siècle.

Le terrain le plus spécial – dans le sens stricte et élargi du terme – des légations durant le XII<sup>e</sup> siècle était la Dalmatie. Étendue dans l'axe de confrontation de la Hongrie, Venise et Byzance, représentant à la fois la zone frontalière du rite latin et orthodoxe et de l'hérésie, la Dalmatie était une des plus importantes territoires des relations hungaro-pontificales. La première référence est assez obscure : en 1103 *l'apocrisaire Augustin* arriva en Dalmatie pour y « propager la justice ». Le but de sa légation n'est pas exactement identifiable, il pouvait être en relation avec la politique ecclésiastique du roi Coloman.<sup>32</sup> En 1136, juste après la reconquête de la Dalmatie, le roi Béla II (1131-1141) fit élire archevêque de Spalato son propre candidat, Gaudius. La consécration faite par l'archevêque d'Esztergom provoqua un long débat avec le pape Innocent II qui réclama la lèse des ses droit et refusa d'envoyer le *pallium* pendant trois ans. Enfin, en 1139 le pape con-

<sup>31</sup> Theiner I, 415–421, *Acta legationis cardinalis Gentilis – Gentilis bíbornok magyarországi követségének okiratai 1307–1311*, (reprint) Budapest 2003, Monumenta Vaticana historiam regni Hungariae illustrantia – Vatikáni magyar okirattár I/1 ; I, 112–119, 303–306, AO II, nr. 482., 494, Gy. Rácz, « Az Anjou-ház és a Szentszék », [Les rois Angevins et le Saint Siècle] dans Zombori 1996, 58. Cf. Fraknoi 1901, 121. Voir plus détaillé : G. Kiss « Les légats pontificaux en Hongrie au temps des rois Angevins (1298–1311) », dans *Actes du colloque international Diplomacy in The Countries of The Angevin Dynasty in The Thirteenth-Fourteenth Centuries – La diplomatie des états Angevins aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, ed. N.-Y. Tonnerre, Z. Kordé, I. Petrovics, Szeged 2010, 101–116.

<sup>32</sup> Seulement la disposition du débat de l'évêque de Belgrad, Bonus et de l'abbaye de St. Jean est connue. « Anno ab incarnatione millesimo, centesimo tertio, indictione IV. regnante Alexio imperatore, ego Augustinus, S. Romanae Sedis cardinalis, missus a domino papa Paschali in Dalmatiam et Ungariam apocrisiarius, adiutorio omnipotentis adiutus, et defensione Apostolorum Petri et Pauli circumtectus, et zelo iustitiae accinctus ad propagandam per Dalmatinas ciuitates iustitiam ea, quae inuenimus in eis exstirpanda, exstirpauimus, et quae plantanda erant, plantauimus, et quae corrigenda erant, canonice correximus [...] » Fejér II. 37–38, pourtant, la reprise d'un mandat général dans le texte reflète une autorisation générale. Cf. : Fraknoi 1901, p. 31., Weiß 1995, p. 57. Concernant la personne d'Augustin cardinal-prêtre de SS. Quattro Coronati voir : R. Hüls, *Kardinäle, Klerus und Kirchen Roms 1049–1130*. (Bibliothek des Deutschen Historischen Institut in Rom 48.) Tübingen, 1977., p. 203. ; L. Waldmüller, *Die Synoden in Dalmatien, Kroatien und Ungarn. Von der Völkerwanderung bis zum Ende der Arpaden (1311)*, Paderborn – München – Wien – Zürich, 1987. (Konziliengeschichte, Hrsg. von W. Brandmüller, Reihe A: Darstellungen) (dans ce qui suit : Waldmüller 1987) p. 137. note 53., M. Th. Disdier, 'Augustin 4.', dans *DHGE* 5 (1930), col. 419. Waldmüller supposa un synode tenu par le légat.

firma Gaudius par l'intermédiaire de son légat, Ubaldus.<sup>33</sup> Il semble, que dans ce cas-là le droit de patronage du roi fut contesté par le pape, ce qui s'inscrivait bien dans les querelles d'investiture thématiques les relations hungaro-pontificales de l'époque.<sup>34</sup> À partir des années 1160 l'importance de la Dalmatie s'agrandit remarquablement dans la diplomatie pontificale due au croisement des problèmes politiques et rituels. D'une part les avancements de Byzance dans la région menaçaient bien l'église dalmatienne, d'autre part les efforts des rois hongrois à reconquérir la Dalmatie évoquaient les menaces représentées par l'exercice du droit de patronage des Árpádiens. Il n'est point frappant donc, que Petrus de Mizo se tracassait bien du renforcement de l'église dalmatienne au gré du pape Alexandre III. À la suite des débats surgis autour de la personne de l'archevêque de Spalato, Absalon, nommé par le roi Géza II, le légat nomma en 1161 son propre candidat, Pierre, l'ancien évêque de Narni.<sup>35</sup> Quelques années plus tard,<sup>36</sup>

<sup>33</sup> « *Innocentius, seruus seruorum Dei, Gaudio, venerabili fratri Salonitano archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictionem. Sicuti B. Gregorii testatur auctoritas, et tam veterum, quam modernorum gestorum monumenta declarant, examinatio et consecratio Salonitani archiepiscopi, ex antiqua institutione, ad Romanum pontificem specialiter spectaret. Quo circa in sanctam Romanam ecclesiam grauiter deliquisse, et clauis B. Petri ausu temerario euacuae voluisse, dignosceris, dum sprete dignitate sedis apostolicae, ad aliam prouinciam conuolasti; et contra veterum consuetudinem a Strigoniensi archiepiscopo consecrationem suscipere attentasti. Licet ergo uehementer excesseris; licet contra stimulum calcitrare molitus sis; quia tamen dilectus filius noster, Bela, Ungariae rex, pro te multoties apud sedem apostolicam per litteras et nuncios intercessit; ipsius tandem precibus condescendimus; et per dilectum filium nostrum Ubaldum diaconum cardinalem, virum siquidem honestum, et litterarum peritia eruditum, fraternitati tuae pallium pontificale, officii plenitudinem, signum humilitatis, et iustitiae, destinamus; ut uidelicet eo his diebus utaris, quibus in ecclesiae tuae scriptis authenticis continetur. Tua itaque interest, ita te erga B. Petrum deuotum, et humilem in omnibus exhibere, ita te in eius obsequio exercere, et praeceptis Apostolicis obedire, ut hac gratia dignior valeas inueniri, et nos de tuae actionis studiis exultare possimus. Praeterea episcopos per Dalmatiam constitutos suffraganeos, quibus Salona tempore suo rutilando utebatur, sanctae Spalatinae ecclesiae, ubi corpus S. Domnii, discipuli B. Petri, requieuit, cum omni reuerentia obedire sancimus; quem unum totius Dalmatiae metropolitanum in Salonitana ecclesia fore scimus, iuxta quod in decretis nostris comperimus. Item, quia per vestras litteras conquesti estis de suffraganeis, recusantibus venire ad concilium sanctae Salonitanae ecclesiae metropolitanae; nos ita statuimus, ut in Dalmatia nullo alio in loco synodus, praeter in vestra metropolitana, celebretur; et ibidem omnes suffraganei praefatae ecclesiae Salonitanae, more solito, consecrentur.* » Fejér II, 113-115. La personne d'Ubaldus est bien intéressant. Cet Ubaldus était le fils d'Orlando Allucingoli, né a Lucca. Il était légat d'Innocent II en 1142-1143 à Piacenza et à Bibbiano, et en 1144 à Vercelli, à Novara et à Milan, accompagné du cardinal-prêtre Guido de S. Grisogono. Cf. Weiß 1995, 145-146, 149-150. En 1138 il était cardinal-diacre de S. Adriano, à partir de 1144 cardinal-prêtre de S. Prassede, puis, en 1158 cardinal-évêque d'Ostie et de Velletri. En 1181 il fut élu pape sous le nom Lucius III, mort en 1185. Cf. U. Schmidt, « Lucius III. » dans *Lexikon des Mittelalters* V (1991), 1262-1263; L. Vones, « Lucius III, » dans Ph. Levillain, éd., *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris 1994, 1062-1064.

<sup>34</sup> Cf. Fraknói 1901, 31, Waldmüller 1987, 145-146, Szovák 1996, 30-31.

<sup>35</sup> Ohnsorge 1928, 110-112. Cf. Weiß 1995, 240-241. et nr. 1., Szovák 1996, 36. En 1166 Petrus de Mizo reçut le titre du cardinalat de S. Laurentii in Damaso, puis en 1168 il fut

Alexandre III essaya de renforcer la situation de l'église dalmate par l'intermédiaire de son légat, Albertus de Morra.<sup>37</sup> En 1167, par la suite de la vacance de siège archiépiscopal de Spalato, il fut élu archevêque, qu'il refusa, car le pape ne confirma pas cette élection et Alexandre III nomma Gérard, son chapelain.<sup>38</sup> La représentation pontificale en Dalmatie fut maintenue ensuite, jusqu'en 1180 par la personne de l'archevêque de Spalato.<sup>39</sup>

L'une des tâches primordiales des légats pontificaux envoyés en Hongrie dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle était d'encourager la participation active des rois hongrois dans l'oeuvre des croisades<sup>40</sup> et des missions lancées contre les hérétiques et schismatiques du Nord des Balkans. Neuf légats furent autorisés du-

---

envoyé de nouveau en Dalmatie, probablement en corrélation avec les débats surgis autour du pontificat de l'archevêque de Spalato, Gérard. Ohnsorge 1928, 121-122. Cf. Thomas de Spalato, *Chronicon*, MGH SS, XXIX, 573.

<sup>36</sup> Il est peu vraisemblable qu'Albertus fût identique à un des légats mentionnés par Burcharde, notaire de l'empereur Frédéric Barberousse : « *Inimicis imperii pseudocardinalibus per marchias Ungariae frequenter transeuntibus insidias et captiones paravi* » – cité par Ohnsorge 1928, 116. note 44. Ce dernier les identifia avec Jean d'Anagni et Albert de Morra. *Ibid*, 118-119.

<sup>37</sup> Concernant la personne d'Albert Morra (\*vers 1105-1110-†17. décembre 1187) cardinal-diacre de S. Adriani (1156-1158), puis cardinal-prêtre de S. Lorenzi in Lucina, le futur Grégoire VIII (1187) voir : B. Roberg, « Gregor VIII, » dans *Lexikon des Mittelalters* IV (1989), 1671 ; L. Vones, « Gregory VIII, » dans Ph. Levillain, éd., *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris 1994, 749-750; Weiß 1995, 249-252.

<sup>38</sup> Thomas de Spalato, *Chronicon* : « *Vachante autem tunc temporis ecclesia Spalatensi, quidam cardinalis, vir magne auctoritatis et eximie onestatis, per totum Ungariae regnum officium legationis fungebatur. [...] Factum est autem, ut eo tempore congregaretur clerus Spalatine ecclesie pro archiepiscopo eligendo. Et tandem premisso tractatu de electione cuiusdam, in archiepiscopum, ut moris est, omnia vota in personam eiusdem cardinalis concorditer convenerunt. [...]* » MGH SS, XXIX, 573. Pour la négation du pape voir: JL nr. 11361 « *super eo quod [...] clerus et populus Spalatensis te in pastore suum voluerunt assumere [...] nulla ratione consentiremus* ». Cf. Ohnsorge 1928, 109, 118-121; Szovák 1996, 36.

<sup>39</sup> Ohnsorge 1928, 109, 118-121, Szovák 1996, 36. En 1180 le roi Béla III demanda au clergé et au peuple de Spalato d'accepter son candidat, Pierre, mais ils le fit savoir au pape Alexandre III qui reclama vivement les droits du Siège Apostolique. Enfin, le roi réussit à faire élire Pierre, d'après une charte royale de 1183. Cf. *Regesta regum stirpis Arpadianae critico-diplomatica*. I-II/1. ed. E. Szentpétery, I. Borsa, Budapest 1923-1987 (dans ce qui suit : RA) nr. 138.

<sup>40</sup> Le premier roi hongrois qui s'engagea personnellement dans une croisade fut André II, accomplissant la promesse de son grand-père et de son père. En 1217 le pape Honorius III fit savoir au roi André II qu'il lui enverrait Ugolinus de Segni pour négocier l'affaire de la croisade du roi. L. Solymosi, « Egyházi-politikai viszonyok a pápai hegemonia idején », [Relations ecclésiastiques et politiques à l'époque de l'hégémonie de la Papauté] dans *Magyarország és a Szentszék*, 50. Cf. Theiner I, 4-6 ; P. Pressutti, *Regesta Honorii papae III.*, 2 vols, Romae 1888. (dans ce qui suit : Pressutti 1888) nr. 291., *Regesta pontificum Romanorum inde ab anno post Christum natum MCXCVIII ad annum MCCCIV*. Ed. A. Potthast, 2 vols, Berolini 1874-1875. (Neudruck : Graz, 1957), (dans ce qui suit : Potthast) nr. 5440 ; Fraknoi 1901, 46, 51, Zimmermann 1913, 73 ; Aubert, « Grégoire IX ».

rant les quatre premières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle pour renforcer et faire avancer cette oeuvre, en exploitant bien sûr les tentatives d'expansion hongroises vers les Balkans.

Les deux « politiques » se concentraient surtout sur la Bulgarie, la Serbie et la Bosnie. La légation de *Leo Brancaleonis* (février - novembre 1204)<sup>41</sup> préparée par celle de Johannes Casamaris<sup>42</sup> (1202-1204)<sup>43</sup> avait pour but l'élargissement des frontières de la Chrétienté Latine en Bulgarie, tout comme dans le cas de Gregorius de Crestentio Caballi Marmorei (1207-1208/1209?).<sup>44</sup> Mais, par la suite des succès éphémères, dans les années 1230, c'était l'idée de la croisade en Bulgarie qui s'imposait. Mais la légation de *Salvi*, évêque de Perugia, n'eut pas de résultat et la croisade fut annulée en 1237 et en 1238<sup>45</sup>.

La question de l'hérésie « bosniaque » préoccupait tout autant les papes de l'époque. Les activités des légats envoyés entre 1221 et 1243 s'étendaient surtout au renforcement de l'évêché de Bosnie, qui impliquait de plus en plus la coopération de l'Église hongroise, aboutissant enfin à l'intégration de l'évêché à la hiérarchie ecclésiastique hongroise (1247, Kalocsa).<sup>46</sup>

<sup>41</sup> La mission du légat fut le couronnement de Kaloian et la confirmation de l'archevêque de Trnovo, Basilius. Fejér II, 425-426, 432-435, 439-440 ; Potthast, nr. 2143, 2144, 2282, 2283, 2284, 2290, 6183, 6383, 6363, 6366, 6462 ; Theiner, I, 52-53, 56-58 ; Fraknoi 1901, p. 39-41 ; Ruess 1912, 70. ; Zimmermann 1913, 36 ; Maleczek 1984, 129-130, 137-139.

<sup>42</sup> Chapelain du pape, évêque de Forcone (1204) et de Perugia (1207-1230). Il dut quitter la Hongrie par la suite de la contre-manoeuvre du roi Émeric. Maleczek 1984, 138.

<sup>43</sup> Fraknoi 1901, 39 ; Fejér II, 439. Cf. Maleczek 1984, 138.

<sup>44</sup> Sa légation avait - au moins d'après certains auteurs - pour but de « regagner » les schismatiques de Halitsch, ainsi que l'extirpation de l'hérésie des Balkans. Ruess 1912, 78-79. ; Zimmermann 1913, 40-41 ; Fejér, III, 78, 81-82 ; RA, nr. 241., *Monumenta Ecclesiae Strigoniensis*, 2 vols. ed. F. Knauz, Strigonii 1874-1882, 3 vols. ed. C. L. Dedek, Strigonii 1924 (dans ce qui suit : MES) I, 192, Potthast, nr. 3196. Cf. Aubert, « 17. Grégoire » ; Maleczek 1984, 91.

<sup>45</sup> Theiner I, 155, 160-161, 164-167, 170 ; Fraknoi 1901, 62-64. ; *Les registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape publiées et analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican par Lucien Auvaray*, 4 vols, Paris 1890-1955, (dans ce qui suit : RGIX) nr. 4056, 4058-4064. Cf. Zimmermann 1913, 128.

<sup>46</sup> Il s'agit des légations d'Accountius (1221-1225) qui fut envoyé déjà en 1219 pour collecter le *vicesima*, de Jacques de Pecorarie (1232-1234), de Posa (simple légat en 1234, puis, à partir de 1238 évêque de Bosnie et légat de plein-pouvoir jusqu'en 1241), de l'évêque de Vác (1243) et de Gilles, chapelain du pape (1228-1235, préparation de la fondation de l'évêché missionnaire de Szerém (Sirmie, 1229)). Selon Zimmermann, Pousa « hérita » de l'autorisation de son prédécesseur, Johannes Waldeshausen et de Jacques de Pecorarie. Zimmermann 1913, 73. nr. 2, 94-95, 109-110, 116, 139, nr. 2 ; Theiner I, 28-31, 55, 80, 87-88, 92, 106-107, 111-114, 124, 134, 169, Pressutti 1888, nr. 3242-43, 3252, 3594, 3601, 3846, 4455 ; Potthast, nr. 6611, 6612, 6618, 6725, 6729, 6802, 7064, 8183, 8234, 8348, 8993, 9061, 9272-9274, 9374, 9460, 9968, 10691, 10693, 11095 ; Ruess 1912, 71. et n. 6., *Codex diplomaticus regni Croatiae, Dalmatiae ac Slavoniae. Diplomatički zbornik kraljevine Hrvatske, Dalmacije i Slavonije*, ed. T. Smičiklas, 15 vols, Zagrabiae 1904-1934, III, 229, IV, 64 ; *A Pannonhalmi Szent-Benedek-rend története*, [Histoire de l'Ordre de Saint Benoît de Pannonhalma] ed. L. Erdélyi, P. Sörös, 12 vols, Budapest 1902-1916, (dans ce qui

Parallèlement, la papauté faisait beaucoup d'efforts pour la conversion des Coumans : la création d'une province hongroise des Frères Prêcheurs, l'autorisation légataire de l'archevêque d'Esztergom Robert avait pour but la mise en fonction de l'évêché des Coumans (1227/1229).<sup>47</sup>

*À la charnière de la diplomatie et du gouvernement d'église :  
les conflits des séculiers et le clergé*

Durant le XIII<sup>e</sup> siècle l'état catastrophique du pays, c'est-à-dire le conflit entre l'élite séculière et ecclésiastique ainsi que le roi donna naissance à des dispositions fondamentales - mais on le sait, peu respectées - des légats : *Jacques de Pecorarie* (1232-1234) et *Philippe*, évêque de Fermo (1279-1281).

Le 31 juillet 1227 Grégoire IX autorisa Robert, archevêque d'Esztergom, à exercer un pouvoir plein de légat en vue de gérer la mission de conversion auprès des Coumans. Entre-temps, il se mit en conflit avec le roi André II pour les vexations des droits et des privilèges du clergé hongrois. Comme ses efforts restèrent infructueux, le pape envoya en 1232 Jacques de Pecorarie pour faire accepter au roi un traité garantissant les droits et les privilèges des ecclésiastiques (traité de Bereg) : 1) exclusion des juifs et des musulmans de l'administration financière royale, interdiction de tenir des esclaves chrétiens, 2) privilège de commerce du sel aux établissements religieux, remboursement, 3) privilège d'impôt, 4) *privilegium fori*. Le traité restant lettre morte, le légat essaya de prendre garantie du prince-héritier Béla (futur roi Béla IV), sans aucun résultat. Malgré la fidélité des prélats hongrois (synode de 1233) Jacques de Pecorarie n'arriva pas à convaincre le roi de respecter le traité, il quitta la Hongrie en mars 1234. Pendant son séjour il prit, bien sûr, des décisions dans les affaires des églises hongroises aussi et il s'efforça aussi de soutenir les missions contre les hérétiques.<sup>48</sup>

Un bon demi-siècle plus tard fut envoyé Philippe, cardinal-évêque de Fermo pour arranger la situation perturbée du royaume hongrois : 1) normaliser les relations des Coumans et du roi, 2) régler et améliorer les mœurs et les coutumes du clergé hongrois. Le légat fut envoyé par Jean XXI au 28 septembre 1275, mais il n'y arriva qu'en 1279, car le roi hongrois refusa de l'accueillir. Le légat arriva en vain à octroyer au roi les « lois des Coumans » (23 juin et au 10 août 1279), leur mise en vigueur subit un long retard par la suite de l'opposition du roi qui alla même jusqu'à insulter le légat (arrestation, fin 1279 - mars 1280). Sans avoir réus-

---

suit : PRT) I, 730 ; RGIX, nr. 1008, 1096, 1377, 1498-1500, 1806, 1932, 2129, 4286, 4691, 4693-4697, Fraknói 1901, 52 ; Almási 1989, ici : p. 62.

<sup>47</sup> RGIX, nr. 139, 185-187. ; Fraknói 1901, 51.

<sup>48</sup> Fejér III/2, 319-326, 346-348. ; Theiner I, 106-107, 111-117, 121, 123-124, 126-128, 134. ; PRT I, 730 ; RGIX, nr. 139, 561, 830, 851, 1008, 1096, 1377, 1498-1500, 1749, 1925-1927, 1932, 1969, 2129, 2322. ; Potthast, nr. 8993, 9061, 9272-9274, 9374, 9460-9461. Cf. Fraknói 1901, 52-58. ; Zimmermann 1913, 109-110 ; Almási 1989, 62.

si dans ce domaine, le légat quitta la Hongrie (juin 1281) pour la Pologne où s'étendait aussi sa légation.<sup>49</sup>

### *Activités juridiques ecclésiastiques : gouvernement d'église*

L'aspect juridique des relations de la Hongrie et du Saint Siècle est aussi reflété par les décisions des affaires internes de l'église hongroise prises par des légats pontificaux. En 1009 un légat, nommé Azo coopéra à la fondation de l'évêché de Pécs.<sup>50</sup> Sa présence est due à l'achèvement de la première phase de l'organisation ecclésiastique (997/1001-1009), accomplie par une autorisation papale. Un autre exemple de cet aspect juridique est la participation active de la papauté dans les querelles de juridiction des archevêques d'Esztergom et de Kalocsa, éclatées autour de la primauté et des droits spéciaux revendiqués par ce dernier. Le pape Alexandre III, instruit par l'intermédiaire de son légat Manfredus de Lavagna, cardinal-diacre de S. Georgii ad velum aureum, essaya de calmer les conflits de deux prélats, de Lucques d'Esztergom et d'André de Kalocsa (1179-1180/1181).<sup>51</sup>

*Teobald*, cardinal-évêque d'Ostie et de Velletri séjourna en Hongrie entre 1184 et 1186, il disposa dans l'affaire de l'abbé de Pannonhalma<sup>52</sup> et de l'évêque de Győr, et confirma la donation de l'évêque de Veszprém en faveur de son chapitre cathédral.<sup>53</sup> Gregorius de Sancto Apostolo, cardinal-diacre de S. Maria in porticu

<sup>49</sup> Les activités, le sort aventureux du légat sont très bien décrits dans l'*Österreichische Reimchronik* d'Ottokar. *MGH Scriptorum qui vernacula lingua usi sunt*, t. V, pars I, Hannoverae, 1890, p. 322-329. Le texte des « lois des Coumans » voir : RA, nr. 3004. Cf. Fraknoi 1901, 80-81 et nr. 252, 83-90 ; Theiner I, 327-328, 334, 342, 345-347, 350 ; MES II, 92, 97, Ruess 1912, 96-97.

<sup>50</sup> « [...] *nos cum consensu sanctissimi apostolici et in presencia eius nuncii Azonis episcopi* [...] ». *DHA* 58, nr. 9/I. Azo fut l'évêque d'Ostie et bibliothécaire du Siège Apostolique : 1013, « *datum per manus Azzoni episcopi sancte Ostiensis ecclesie et bibliothecario sancte apostolice sedis* ». H. Zimmermann, Harald, éd., *Papsturkunden 896-1046*, Vol. I, (896-996), Vol. II, (996-1046). Wien 1988-1989, II, 917-918.

<sup>51</sup> En 1179 Alexandre III admonesta Béla III d'avoir abjuré le compromis de 1169 lorsqu'il fit déposer l'archêve de Kalocsa (André) et le prévôt du chapitre collégial de Székesfehérvár (Grégoire) sous prétexte de lèse-majesté. Cependant l'archevêque d'Esztergom excommunia André de Kalocsa, parce que ce dernier aurait usurpé ses droits de juridiction. Lucques d'Esztergom refusa de retirer l'excommunication et la bénédiction du roi ce qui résulta l'admonestation d'Alexandre III. Le pape ordina enfin au clergé hongrois d'accepter la personne d'André, et essaya de persuader même le roi. Szovák 1996, 38-39. « *Quomodo venerabilem fratrem nostrum A[n]dre[m] nunc Colocensem archiepiscopum tunc in episcopum Geuriensem electum ad mandatum nostrum sepius iteratum vel ad communicationem bone memorie M[anfredum] quondam episcopi Prenestini, tunc sancti G[eorgii] ad velum aureum diaconi cardinalis, qui in Ungaria fungebatur legationis officio, consecrare aut ordinare minime voluisti* » - d'après Holtzmann 1927, 401-403.

<sup>52</sup> « *Theobaldus, Dei gratia Hostiensis et Velletrensis episcopus, Apostolice Sedis in Ungaria legatus* [...] ». PRT I, 611.

<sup>53</sup> « *Theobaldus, Dei gratia Hostiensis et Velletrensis episcopus, Apostolice Sedis in Ungaria legatus* [...] ». MREV I, 4-5.

(1188–1202) vint en Hongrie en 1188–1189, puis en 1192.<sup>54</sup> Il disposa dans deux affaires primordiales : 1) en 1189 il décida la querelle éclatée entre l'évêque de Transylvanie et le prévôt de Szeben autour de la juridiction de l'évêque,<sup>55</sup> 2) en 1192 il participa au procès de canonisation du roi Ladislas I<sup>er</sup> et disposa le débat de l'évêque et le chapitre de Trau.<sup>56</sup>

<sup>54</sup> Sa première légation durait probablement de 1188 à 1189, lorsqu'il décida le débat de l'évêque de Transylvanie et du prévôt de Szeben. Cf. la note suivante ! Certains auteurs estiment qu'il n'était en Hongrie qu'en 1192, lors de la canonisation de Ladislas I<sup>er</sup>. Fraknoi 1901, 34–35., Maleczek 1984, 93. Cependant, le diplôme du pape Célestin III de 1191 confirma la charte de Grégoire par les mots suivants : « [...] *dilectus filius noster Gregorius sanctae Mariae in porticu diaconus Cardinalis, tunc apostolicae sedis legatus* [...] » ce qui prouve que ce dernier quitta la Hongrie avant 1191. Sa deuxième mission fut probablement en 1192. Son nom manque des chartes pontificales entre 2 janvier 1192 et 18 janvier 1193. Entre-temps il participa au procès de canonisation de Ladislas I<sup>er</sup>, et disposa le débat de l'évêque et le chapitre de Trau. Cf. Fraknoi 1901, 34–35 ; Maleczek 1984, 93. et note 253 ; RI III, 376. note 4 ; Fejér II, 279–281. Sa personne est souvent confondu avec Gregorius de Crestentio Caballi Marmorei qui séjourna en Hongrie à l'extrême fin du siècle. P. ex. Szovák 1996, 39–40. Cf. : la Chronique de Thomas de Spalato, MGH SS, XXIX, 575.

<sup>55</sup> « *Gregorius de sancto Apostolo, Dei gratia sanctae Mariae in porticu diaconus cardinalis, Apostolicae Sedis legatus* [...] *Cunctis igitur fidelibus volumus notum fieri, quod cum occasione huius verbi, desertum, quod verbum est in privilegio gloriosi et illustris domini regis Belae, et nostro ad preces eiusdem regis impetrato a nobis et obtento super constitutione praepositurae Ultrasylvaniae, quam fecimus, cum prius officium legationis gessimus in Hungaria, questio esset orta inter venerabilem fratrem nostrum A. Ultrasylvanum episcopum et dilectum amicum nostrum P. praepositum Cibiniensem* [...] *quaestio eadem ad dominum papam fuisset delata, et inde ad nos remissa, utpote ad eum cui interpretatio praefati verbi domini regis, mente et voluntate explorata, deberet esse certissima. Praefatus illustris et gloriosus rex ad interrogationem nostram hanc interpretationem Vesprimii in praesentia magnatum suorum promulgavit, quod non fuit eius intentionis tempore constitutionis praepositurae, nec postea, quod alii Flandrenses praeposito essent subditi, nisi qui tunc tantummodo habitabant in deserto, quod sanctae recordationis G[eisa] pater suus Flandrensibus concesserat, et in eodem futuris temporibus essent habitaturi. Nos vero idem cum domino rege sentientes, et eandem interpretationem habentes in animo, praedictum verbum sic interpretamur, quod de nullis aliis Flandrensibus intelleximus, nec alios praepositurae supposuimus, nisi duntaxat illos, qui tempore, quo ipsam praeposituram constituimus, in illo tantum habitabant, et erant habitaturi deserto, quod G[eisa] rex Flandrensibus prioribus concessit. Et ut haec nostra et Domini regis interpretatio omni tempore plenum robur et firmam stabilitatem obtineat, has inde litteras scribi mandavimus, et sigillo nostro fecimus sigillari.* » Fejér II, 250–251.

<sup>56</sup> RI III, 376. note 4., L'affaire de Trau : « *Praeterea, quod venerabilis frater noster G[regorius] de sancto Apostolo Sanctae Mariae in porticu Cardinalis super duobus perperis laudum, uno in Pascha, alio in Natali Domini persolvendo; super prandio in festo Beati Laurentii; et super coena et mandato in sacratissima Iouis die, communi capitulo exhibendis in persona Episcopi, et successorum eius constituit, ratum haberi volumus, et inconvulsae stabilitatis robore decernimus esse subnixum.* [...] *Datum Spalati Anno ab incarnationis Domini MCLXXXVII indictione IV., XVI. Kal. Maii Apostolatus Coelestini III. anno secundo Gregorio de Sancto Apostolo tunc fungente legationis officio in regno Hungariae, serenissimo rege Bela eiusdem Hungariae, nec non Croatiae, Dalmatiae Ramaeque feliciter imperante* [...] » Fejér II, 279–281.

Les relations entre le Siège Apostolique et la Hongrie devinrent de plus en plus denses durant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. L'ampleur de celles-ci est due au fait que les ecclésiastiques hongrois recherchaient volontiers l'aide du Saint Siège dans leurs procès internes et dans les conflits surgis entre le clergé et les séculiers. Par conséquent, le nombre des actes juridiques pris par des légats pontificaux augmentait d'une façon surprenante.<sup>57</sup> En plus, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle la volonté normalisatrice des papes est explicitement détectable en Hongrie dans les actes de juridictions des légats (Robert, archevêque d'Esztergom (1227-1234), Jacques de Pecorarie (1232-1234)) sanctionnant l'atteinte aux droits fondamentaux du clergé hongrois dont l'exemple illustre est le traité de Bereg (20 août 1233).<sup>58</sup>

La deuxième moitié de ce siècle montre une baisse importante de ce point de vue, quelques actes juridiques seulement étant connus.<sup>59</sup> Cependant, les activités de Philippe, cardinal-évêque de Fermo (1275/1279-1281) peuvent être distinguées. A côté de ses activités diplomatiques, il « se lança » particulièrement dans la législation et la juridiction. Outre les « lois coumanes », c'est lui qui a convoqué en 1279 le concile de Buda qui s'efforça d'améliorer les mœurs et les coutumes du clergé hongrois, profondément imprégné par les débordements séculiers : interdiction du concubinage, respect du célibat, réforme des règles des ordres religieux, renforcement du principe de l'élection canonique, etc. De plus, les chartes

<sup>57</sup> On est mal renseigné sur les activités juridiques des légats pontificaux durant les deux premières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle. Les légations de Gregorius de Crescentio Caballi Marmorei (1200, 1207-1208/1209) avaient plutôt un caractère diplomatique. Un seul acte juridique de Gregorius est connu : la confirmation de l'archevêque de Kalocsa, Berthold. Conrad d'Urach fut envoyé en 1225 par Honorius III pour mener des négociations avec le roi André II, l'Ordre Teutonique et l'évêque de Transylvanie sur les droits d'ordinaire de ce dernier. Est aussi peu identifiable le but de la « légation » du sous-diacre et chapelain du pape, Gilles. Ses activités juridiques (entre 1228 et 1231) font allusion plutôt à l'exercice d'un pouvoir de juge délégué du pape (procès de l'abbaye bénédictine de Pannonhalma). Seules les négociations sur l'érection de l'évêché de Szerém (Sirmie) ressemblent à une acte juridique du légat. ÁÚO I, 88-89 ; Fejér III/1, 53, 55. ; Fraknói 1901, 44, 50, 52 ; Theiner I, 58-59, 80, 87, 92, 107 ; MREV I, 79, 83, 98 ; Zimmermann 1913, 83, 116. ; J.-M. Canivez, « 38. Conrad d'Urach », dans *DHGE*, 13 (1953), col. 504-507 ; R. Aubert, « Konrad d'Urach » dans *DHGE*, 29 (2007), col. 606 ; Maleczek 1984, 171. Cf. Aubert, « 17. Grégoire ».

<sup>58</sup> Fejér III/2, 319-326, 346-348 ; Theiner I, 106-107, 111-117, 121, 123-124, 126-128, 134 ; PRT I, 730 ; RGIX, nr. 139, 561, 830, 851, 1008, 1096, 1377, 1498-1500, 1749, 1925-1927, 1932, 1969, 2129, 2322 ; Potthast, nr. 8993, 9061, 9272-9274, 9374, 9460-9461. Cf. Fraknói 1901, 52-58. ; Zimmermann 1913, 109-110 ; Almási 1989, 62.

<sup>59</sup> En 1241 Johannes de Civitella fut envoyé en principe pour inviter le roi et les prélats au concile général, mais il prit aussi des dispositions pour quelques affaires du clergé hongrois (inquisition auprès de l'évêque de Csanád, élection du prévôt de Székesfehérvár. En 1264 est arrivé Valter, chapelain du pape Clément IV pour arranger l'élection de l'évêque de Zagreb. En 1266 Fra Eneco fut mandaté pour gérer l'inquisition auprès de l'évêque de Pécs, Job. Fraknói 1901, 64, 77-78 ; Theiner I, 178, 262, 288, Zimmermann 1913, 133 ; RGIX, nr. 5364, 5380.

et les actes judiciaires ayant survécu témoignent de ses activités très développées en matière de juridiction (par exemple à propos de l'élection de l'archevêque d'Esztergom, de l'évêque de Várad, ou du prévôt de la collégiale de Szepes).<sup>60</sup>

### Conclusion

La complexité des activités des représentants de la Papauté envoyés en Hongrie durant les XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles se voit clairement malgré les enjambements des rôles multipliés accomplis par ces légats pontificaux. Pourtant, quelques sujets majeurs peuvent être abordés.

Le premier, le plus général, est la *diplomatie*, dont les axes principaux sont :

- 1) le soutien politique des papes réformateurs (Urbain II, Alexandre III) lors de la querelle des investitures, sans avoir mis en œuvre la réforme dans tous ses aspects (Teuzo, Odilon, Cunon, Julien, Petrus de Mizo, Manfredus de Lavagna) ;
- 2) l'implication dans les querelles dynastiques (Béla III, Émeric/André, Béla IV/Étienne le Jeune, succession des Babenbergs, Árpádiens/Angevins) ;
- 3) les croisades, les missions, la lutte contre les hérétiques et schismatiques (Dalmatie, Balkans [Bosnie, Serbie, Bulgarie], Coumans).

Un autre terrain majeur est la *zone charnière* entre la *diplomatie* et le *gouvernement d'église*. Il y en a deux exemples célèbres : la légation de Jacques de Pecorarie (1232-1234) et celle de Philippe de Fermo (1279-1281).

Le troisième terrain est l'*activité proprement ecclésiastique*, qui comprend bien entendu les activités organisatrices d'église, ainsi que les activités normalisatrices et judiciaires des légats (Manfredus de Lavagna, Téobald, Gregorius de Sancto Apostolo, Conrad d'Urach, Gregorius de Crescentio Caballi Marmorei, Gilles, Jacques de Pecorarie, Johannes de Civitella, Valter, Eneco, Philippe, évêque de Fermo).

Il est évident, surtout d'après ce résumé inévitablement trop général, qu'il reste beaucoup à faire pour combler les lacunes – dans certains cas, j'oserais dire les abîmes – bio-prosopographiques et compléter les connaissances portant sur les formes et la nature des représentations pontificales.

---

<sup>60</sup> Les activités, le sort aventureux du légat sont très bien décrits dans l'*Österreichische Reimchronik* d'Ottokar. *MGH Scriptorum qui vernacula lingua usi sunt*, V/ I, Hannoverae 1890, 322-329. Le texte des « lois des Coumans » voir : RA, nr. 3004. Cf. Fraknói 1901, 80-81 et nr. 252, 83-90 ; Theiner I, 327-328, 334, 342, 345-347, 350 ; MES II, 92, 97 ; Ruess 1912, 96-97.